

DONS OFFERTS A LA BIBLIOTHEQUE DU DEPARTEMENT.

M. le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

De Henry Judah, Ecuyer, commissaire de la Tenure Seigneuriale, Montréal : "Cadastrés abrégés des seigneuries de Québec," 2 vols. "Cadastrés abrégés des seigneuries de Montréal," 3 vols. "Cadastrés abrégés des seigneuries des Trois-Rivières," 1 vol. "Cadastrés abrégés des seigneuries de la Couronne," 1 vol.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL, (BAS-CANADA,) JANVIER, 1865.

Abonnements au "Journal de l'Instruction Publique" et à la Caisse d'économie des instituteurs.

Nous devons encore une fois prier nos abonnés retardataires de transmettre le montant de leur abonnement le plus promptement possible à M. A. Lusignan, clerc des comptes et des statistiques. C'est aussi à ce monsieur que doivent être adressées, comme nous en avons déjà donné avis, les primes de la caisse d'économie des instituteurs.

Nous prions aussi toutes les personnes qui sont à ce département des envois d'argent par la poste, d'éviter de mettre des pièces d'argent dans leurs lettres, ce qui en augmente considérablement le port. Ceux qui ont à nous transmettre moins qu'une piastre, peuvent nous envoyer des timbres-poste. Les instituteurs qui ne paient qu'un écu pourraient s'entendre entre eux pour transmettre leurs abonnements conjointement.

Nous voyons avec plaisir qu'un bon nombre de commissaires d'écoles ont pris des abonnements pour toutes les écoles de leur municipalité.

Nous devons aussi attirer particulièrement l'attention des abonnés à la caisse d'économie qui n'auraient pas encore payé leur prime pour l'année 1864, à l'obligation qui existe pour eux de payer cette contribution dans le cours de l'année. Le département acceptera cependant le paiement comme valable pourvu qu'il soit fait dans un très-court délai.

L'abonnement à la caisse d'économie, au *Journal de l'Instruction Publique* et l'assiduité à se rendre aux conférences sont les signes certains du bon-vouloir des instituteurs. Nous publions aujourd'hui les comptes-rendus des conférences des associations des instituteurs protestants des districts de St. François et de Bedford, auxquelles les instituteurs et les institutrices des cantons de l'Est se rendent chaque année en grand nombre. Nous devons engager les commissaires à permettre aux instituteurs de se rendre aux conférences des écoles normales Laval et Jacques-Cartier. Bien loin d'être du temps perdu, il n'y a pas, selon nous, de temps mieux employé pour les maîtres et par conséquent pour leurs élèves.

Septième Conférence annuelle de l'Association des Instituteurs du District de St. François.

Cette conférence a eu lieu à Stanstead, les 29 et 30 décembre dernier. Le premier jour a eu lieu l'élection des officiers. Le Rv. J. H. Nicolls, Principal de l'Université de Lennoxville, a été élu président, M. Graham et M. Lee, vice-présidents, et M. l'inspecteur Hubbard, secrétaire et trésorier. M. Allen a lu un travail remarquable de M. le professeur Miles, sur l'état de l'in-

struction publique dans le Bas-Canada. On trouvera cet essai au long dans notre dernier journal anglais. Le savant professeur après avoir passé en revue les diverses dispositions des lois maintenant en force, et les progrès qui se sont faits depuis une quinzaine d'années a dit "que dans toutes les choses essentielles, nous avons posé de solides assises, et jeté les bases d'un édifice qui devra assurer le bonheur de la nouvelle génération protestante aussi bien que catholique."

"C'est, ajoute-t-il, chez moi une opinion bien arrêtée, que le moins nous toucherons à la législation actuelle, même en vue d'une union fédérale de toutes les provinces anglaises, le mieux ce sera pour tous. Au risque de passer pour indifférent et pour manquer de zèle aux yeux de mes co-religionnaires, je dois dire que je ne saurais approuver la demande qu'a faite un comité protestant de Montréal, d'un surintendant et d'un bureau de l'éducation protestants." Les principales raisons que donne l'orateur sont la dépense considérable et inutile qui en résulterait, les conflits qui ne manqueraient point de s'élever entre les deux départements, enfin les conséquences d'un tel principe qui nous conduiraient nécessairement à avoir autant de bureaux d'éducation qu'il y a de religions différentes dans le pays. Une fois séparés des catholiques les protestants, ajoute l'écrivain, seraient très-capables de se quereller entre eux et les mécontents demanderaient une nouvelle sécession.

Après la lecture de cet essai, le comité nommé pour juger les essais du concours pour le prix offert par l'hon. M. Galt, firent leur rapport et adjudicèrent le premier prix (\$25) à Mlle. Margaret Robertson, institutrice à l'académie de Sherbrooke, et le second prix (\$10) à Mlle. Eliza Perkins, de Hatley.

Le président lut une lettre de l'hon. M. Sanborn, offrant \$25 pour le concours de l'année prochaine, et promit immédiatement d'ajouter lui-même \$10 pour un second prix. On fit ensuite lecture de l'essai de Mlle. Robertson, et il fut unanimement résolu de le livrer à l'impression.

A la séance du soir, l'hon. M. Galt, ministre des finances, et l'hon. M. Chauveau, surintendant de l'éducation étant présents, on présenta les prix aux deux lauréats. L'hon. M. Galt prononça un excellent discours sur l'importance de l'éducation, et exprima l'espoir de pouvoir mettre fin prochainement aux difficultés financières qui en entravent encore les progrès dans ce pays.

Le Surintendant passa en revue les mesures prises par le gouvernement et par la législature pour améliorer le sort de la classe enseignante et soumit diverses considérations à l'assemblée sur ce qui pourrait rester encore à faire pour y parvenir. Il la pria de s'occuper de l'importante question de savoir si l'on ne pourrait point fixer un *minimum* de salaire pour chaque classe d'instituteurs et empêcher les commissaires de diminuer à volonté le faible traitement qui leur est accordé ? Il parla avec éloge des efforts qui avaient été faits de tout temps dans le comté de Stanstead pour l'établissement et l'entretien des écoles. Déjà sous l'ancienne législature du Bas-Canada, ce comté avait un petit système d'instruction publique à lui propre.

A la séance du lendemain, des lectures furent faites par le président, le Dr. Nicolls, par le vice-président M. Lee et M. Colby.

Le principal Graham pria MM. Galt et Chauveau de leur permettre d'appeler leur attention sur le manifeste publié par le comité de l'association protestante de Montréal, dont il leur présenta un exemplaire. M. Galt et M. Chauveau répondirent qu'ils avaient déjà pris connaissance de ce document et qu'ils ne manqueraient point d'y accorder toute l'attention requise. M. Chauveau parla au long sur les diverses clauses de la loi, et principalement sur les mesures à prendre pour définir les attributions des institutions d'éducation supérieure et celles des écoles primaires. M. l'inspecteur Hubbard suggéra divers amendements à la loi en ce qui concerne la distribution du fonds local entre les arrondissements d'une même municipalité. M. Colby s'exprima fortement contre l'omnipotence des commissaires, et suggéra de donner plus d'autorité aux régisseurs, qui devraient être au nombre de trois dans chaque arrondissement. Il